

Le 15 septembre 2023

Monsieur Michael Cormier
Responsable du terminal
American Iron and Metal, Saint John

Objet : Incendie à l'usine d'AIM – Préoccupations structurales après l'événement

À la suite de notre récent appel et en raison du volume d'eau utilisé pour lutter contre l'incendie dans vos locaux, nous avons de graves inquiétudes quant à la résistance et à l'intégrité structurale de vos installations et des quais adjacents 10, 11 et 12.

Comme la poursuite de toute activité non urgente sur les lieux est susceptible de compromettre la santé ou la sécurité des personnes présentes ou de nuire aux activités et aux biens du Port, Port Saint John a décidé d'adopter des mesures de précaution en vertu de l'article 19 du **Règlement sur l'exploitation des administrations portuaires** DOR S/2000-55 (le « **Règlement** »).

Par conséquent, seules les opérations d'urgence en lien direct avec la stabilisation du site actuel de l'incendie sont autorisées jusqu'à nouvel ordre.

Port Saint John a retenu les services des ingénieurs-conseils Hatch/Dillon pour mener un examen complet de l'intégrité structurale des biens immobiliers afin de s'assurer qu'ils peuvent continuer à être utilisés en toute sécurité. Nous vous fournirons de plus amples instructions, le cas échéant, concernant les mesures de précaution en cours. Tant que ces mesures seront en vigueur, vous devrez vous conformer aux instructions de l'autorité portuaire conformément au paragraphe 19(2) du *Règlement*.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SAINT JOHN

Craig Bell Estabrooks
Président et directeur général
Administration portuaire de Saint John
506-639-6524 / cestabrooks@sjport.com